



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2018

(Article L. 2121.25 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix-huit, le 15 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Épinay-sur-Orge, légalement convoqué, s'est assemblé en mairie sous la présidence de Mme FRANÇOIS Véronique, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme FRANÇOIS, Maire,

M. DECUGNIÈRE, **Mme BESSE**, **M. SCOUBE**, **M. MARTEAU**, **Mme BADOUIX-VERGNES**, **M. LEGOUGE**,
Maires-adjoints,

M. CHINARDET, **Mme GAILLARD**, **M. SEZNEC**, **Mme PAPE**, **Mme LEON**, **Mme AUGUSTO**, **Mme BOCQUIER**,
M. TAINGUY, **Mme RIALLAND-BELLE**, **M. KOEHL**, **Mme DUVERGER**, **M. DRIVIERRE**, **M. PROFICHET**, **M.**
MALHERBE, **M. GALLET**, **Mme CASTAINGS**, **Mme MEZZAROBBA**, **M. DUCHESNE**, **Mme BOURIGAULT**, **M.**
COLLOT, **M. BEELDENS-DA SILVA**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme NOËL, représentée par **M. MARTEAU**, Maire-Adjoint,

M. CADENAT, représenté par **Mme FRANÇOIS**, Maire,

M. LEBRUN, représenté par **M. DECUGNIÈRE**, Maire-Adjoint,

Mme CAPELLI, représentée par **M. KOEHL**, Conseiller municipal délégué,

Mme DORLAND, représentée par **M. GALLET**, Conseiller municipal.

ÉTAIENT ABSENTS : /

Secrétaire de séance : **Mme LEON**

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 15 février 2018 est **adopté à l'unanimité** des membres présents à cette séance.

▪ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET VILLE**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL présente le compte de gestion 2017 de M. le Trésorier Principal de Savigny sur Orge, receveur municipal de la commune, qui fait apparaître les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	2 952 393.47 €	12 411 650.50 €	15 364 043.97 €
Dépenses mandatées	4 433 084.49 €	11 228 199.95 €	15 661 284.44 €
Résultat antérieur	- 296 985.22 €	250 000.00 €	- 46 985.22 €
Résultat de l'exercice	- 1 777 676.24 €	1 433 450.55 €	- 344 225.69 €

Ces résultats présentent une stricte conformité avec ceux du compte administratif présenté par Mme FRANÇOIS.

→ **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

VOTE : 28 voix pour ; 5 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE.

▪ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL présente les résultats du compte administratif 2017 du budget principal de la ville, qui font apparaître une exécution du budget conforme aux autorisations votées par le Conseil municipal.

I. Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace les autorisations de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal, et les réalisations correspondantes. Il fait ressortir que l'exécution du budget est tout à fait conforme aux autorisations votées.

1. Les dépenses

En 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 228 199,95 €. Elles sont en baisse de 1,12% par rapport à l'exercice 2016. Le taux de réalisation de l'exercice 2017 est de 89,13%.

Chapitre	BP	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	2 552 148,00 €	2 417 659,26 €	94,73%
012 - Charges de personnel	5 708 100,00 €	5 707 305,59 €	99,99%
014 - Atténuations de produits	93 368,77 €	93 358,77 €	99,99%
023 - Virement à la section d'inv	1 219 262,61 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	499 065,00 €	498 658,64 €	99,92%
65 - Autres charges de gestion courante	2 353 947,00 €	2 342 163,76 €	99,50%
66 - Charges financières	165 865,36 €	162 787,62 €	98,14%
67 - Charges exceptionnelles	6 323,06 €	6 266,31 €	99,10%
TOTAL	12 598 079,80 €	11 228 199,95 €	89,13%

Le taux de réalisation hors virement à la section d'investissement est de 98.67 %.

2. Les recettes

Le montant des recettes perçues sur l'exercice est de 12 411 650,50 €. Elles sont en baisse de 3,03% par rapport à l'exercice 2016. Le taux de réalisation de 2017 est de 98,52%.

Chapitre	BP	Réalisé	% Réalisé
002 - Résultat de fonct reporté	250 000,00 €		
013 - Atténuations de charges	30 000,00 €	23 046,43 €	76,82%
042 - Opérations d'ordre entre sections	40 752,80 €	32 517,68 €	79,79%
70 - Produits des services	1 098 400,00 €	1 096 148,04 €	99,79%
73 - Impôts et taxes	8 889 908,00 €	8 934 865,65 €	100,51%
74 - Dotations, subventions	2 149 019,00 €	2 181 004,68 €	101,49%
75 - Autres produits de gestion courante	135 000,00 €	124 750,52 €	92,41%
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	19 317,50 €	386,35%
TOTAL	12 598 079,80 €	12 411 650,50 €	98,52%

3. Résultat de la section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2017 présente une solde positif de 1 183 450,55 €.

Globalement, les dépenses de la section ont diminué de 1,12% et les recettes de 3,03%.

II. Section d'investissement

1. Les recettes

Les recettes d'investissement perçues en 2017 s'élèvent à 2 952 393,47 €. Elles sont en diminution par rapport à l'exercice 2016, cette diminution s'expliquant par un recours à l'emprunt modéré.

Chapitre	BP	Réalisé	% Réalisé
001 - Solde reporté	- €	- €	
021 - Virement fonctionnement	1 219 262,61 €	- €	
024 - Produits de cession	118 000,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	499 065,00 €	498 658,64 €	99,92%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 819 240,20 €	1 729 978,02 €	95,09%
13 - Subventions d'investissement	446 823,89 €	248 315,83 €	55,57%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 875 748,17 €	475 440,98 €	25,35%
TOTAL	5 978 139,87 €	2 952 393,47 €	49,39%

2. Les dépenses

En 2017, les dépenses de la section se sont élevées à 4 433 084,49 € et sont en hausse de 30,33 % par rapport à 2016. Cette augmentation est due principalement aux études lancées pour le projet de la médiathèque.

Chapitre	BP	Réalisé	% Réalisé
001 - Solde reporté	296 985,22 €	- €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	40 752,80 €	32 517,68 €	79,79%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 241 272,00 €	1 241 411,37 €	100,01%
20 - Immobilisations incorporelles	561 094,00 €	254 954,52 €	45,44%
204 - Subventions d'équipement versées	7 000,00 €	- €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	3 831 035,85 €	2 904 200,92 €	75,81%
TOTAL	5 978 139,87 €	4 433 084,49 €	74,15%

3. Etat de la dette

L'exécution du budget 2017 a permis de poursuivre la maîtrise de l'encours de la dette engagée depuis plusieurs années. Le tableau ci-après retrace cette évolution :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 1 ^{er} janvier	11 007 897 €	10 102 547 €	9 473 756 €	8 523 919 €	8 510 077 €	8 403 119 €	9 876 234 €	8 896 787 €
Amortissement du capital	905 350 €	928 791 €	949 837 €	993 842 €	1 076 958 €	1 113 885 €	1 229 447,17 €	1 239 981,03 €
Emprunt réalisé	0	300 000 €	0	980 000 €	970 000 €	2 587 000 €	250 000 €	475 000 €
Encours au 31 décembre	10 102 547 €	9 473 756 €	8 523 919 €	8 510 077 €	8 403 119 €	9 876 234 €	8 896 787 €	8 131 805,97 €

4. Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un solde négatif de 1 480 691,02 €.

III. Résultat du compte administratif

	Affectation 2016	CA 2017	Clôture 2017
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		11 228 199,95 €	
Recettes		12 411 650,50 €	
Résultat	250 000,00 €	1 183 450,55 €	1 433 450,55 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		4 433 084,49 €	
Recettes		2 952 393,47 €	
Résultat	- 296 985,22 €	- 1 480 691,02 €	- 1 777 676,24 €
TOTAL	- 46 985,22 €	- 297 240,47 €	- 344 225,69 €

IV. Restes à réaliser 2017

Le tableau ci-dessous présente les restes à réaliser en dépenses et recettes :

Chap.	Libellés	Recettes	Dépenses
13	Subventions d'investissement	49 182.34 €	
16	Emprunts	1 400 000.00 €	
20	Immobilisations incorporelles		267 875.42 €
21	Immobilisations corporelles		397 920.91 €
	Total reports	1 449 182.34 €	665 796.33 €
	BALANCE DES REPORTS	+ 783 386.01 €	

M. COLLOT demande que lui soit communiqué un document synthétisant les données financières des différents chapitres depuis le début du mandat.

Mme CASTAINGS remercie les services municipaux pour l'ensemble des documents fournis et les informations apportées en commission.

Mme FRANÇOIS quitte la salle du Conseil municipal et cède la présidence de l'assemblée à M. DECUGNIÈRE qui fait procéder au vote.

➔ **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

VOTE : 28 voix pour ; 5 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE.

▪ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 AU BUDGET 2018 DE LA VILLE**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL précise que le budget étant tenu selon les principes de la comptabilité « M14 », un besoin de financement pour la section d'investissement est calculé lors de l'élaboration du budget primitif et un résultat apparaît en section de fonctionnement.

Le Compte Administratif ayant été adopté par le Conseil municipal, il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement à hauteur de 1 317 866,02 €.

- Le solde du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2017 à hauteur de 115 584,53 € sur le compte 002 « Excédent reporté de la section de fonctionnement » (recette en section de fonctionnement).

➔ **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

VOTE : 27 voix pour ; 6 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE, BEELDENS-DA SILVA.

▪ FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL indique que conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé de reconduire les taux votés en 2008, et reconduits depuis.

Aussi, les taux proposés pour 2018 sont :

- Taxe d'habitation : 17,52 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15,55 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63,33 %

➔ Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE : 28 voix pour ; 5 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE.

▪ FIXATION DU TAUX 2018 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Rapporteur : M. Legouge

M. LEGOUGE informe que depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune d'Epinay-sur-Orge est membre de la Communauté Paris-Saclay.

Selon les dispositions de l'article 1639 A bis III du CGI, un EPCI issu d'une fusion doit prendre les délibérations afférentes à la TEOM jusqu'au 15 janvier de l'année qui suit celle de la fusion (l'année de fusion s'entend de celle au cours de laquelle l'arrêté préfectoral de fusion a été pris).

Depuis, la Communauté Paris-Saclay n'a adopté aucune délibération en matière de TEOM.

A défaut de délibération, le régime de TEOM applicable sur le territoire des anciens EPCI est donc maintenu pour une durée qui ne peut excéder 5 ans.

S'agissant de la commune d'Epinay-sur-Orge, la délibération d'institution de la TEOM sur son territoire, adoptée le 9 mars 1985, demeure applicable tant que la Communauté Paris-Saclay n'aura pas adopté de délibération en matière de TEOM.

C'est dans ces conditions qu'il vous est proposé de reconduire en 2018 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté en 2017, soit 9,95 %.

M. COLLOT s'interroge sur une éventuelle baisse du taux de la TEOM compte tenu du suréquilibre de ce budget.

M. LEGOUGE précise que cette compétence relève de la Communauté Paris-Saclay. Il indique par ailleurs que la distribution des containers « ordures ménagères » débutera dès le 16 mars 2018 pour les spinoliens.

➔ Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE : 25 voix pour ; 8 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), BOURIGAULT, MM. GALLET, DUCHESNE, COLLOT, BEELDENS-DA SILVA.

▪ **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 A LA CAISSE DES ÉCOLES**

Rapporteur : V. François

Mme FRANÇOIS informe que la Caisse des Ecoles concourt au service de l'enseignement primaire public. A Epinay-sur-Orge, les compétences de la Caisse des Ecoles englobent des actions à caractère éducatif, culturel, et social en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré.

Elle favorise les sorties scolaires de toute sorte : visite de musées – visite de monuments historiques – les sorties cinéma et théâtre – les animations en relation avec les projets d'école.

Ces recettes proviennent de la subvention de la ville et des dons des familles lors des évènements que la Caisse des Ecoles organise ou auxquels elle participe : les lotos – la fête des Brandous et les quêtes.

Le montant de cette subvention s'élève à : 9 000 € (pour mémoire : 9 000 € en 2017).

Cette subvention complète le financement des dépenses de la Caisse des Ecoles qui est assuré par la participation des parents d'élèves.

→ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

▪ **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2018**

Rapporteur : G. Besse

Mme BESSE informe que le budget du CCAS pour 2018 sera équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2 020 158 € pour la section de fonctionnement et à 32 536 € pour la section d'investissement.

Le financement des dépenses du C.C.A.S. est assuré par une participation des organismes sociaux, aide à domicile, crèche, halte-garderie, revenus des immeubles, et des collectivités territoriales et par une subvention d'équilibre qu'il est proposé de fixer à 900 000 € soit une diminution de 23 500 € par rapport à la somme attribuée en 2017.

→ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

▪ **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL informe que le budget primitif pour 2018 est conforme aux informations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 15 février dernier et comprend les caractéristiques suivantes :

I. LES GRANDES MASSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2018 SONT LES SUIVANTES :

Dépenses de fonctionnement	12 499 333.53 €
Répartitions des 4 principaux chapitres :	
- Charges à caractère général	2 486 563.90 €
- Charges de personnel	5 815 600.00 €

- Charges financières	184 600.00 €
- Charges de gestion courante	2 385 459.00 €
Recettes réelles de fonctionnement	12 499 333.53 €
Répartitions des 4 principaux chapitres	
- Produit des services	1 084 800.00 €
- Impôts et taxes	8 994 237.00 €
- Dotations et participations	2 114 712.00 €
- Autres produits de gestion courante	125 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	115 584.53 €

II - LES PRINCIPALES VARIATIONS SONT LES SUIVANTES :

A. Pour les dépenses de fonctionnement : 12 499 333.53 €

- Les charges à caractère général sont évaluées à 2 486 563.90 €

Les charges à caractère général sont stabilisées par rapport à l'année 2017. Les efforts de gestion demandés aux services sont maintenus et permettent de compenser les augmentations du coût des contrats, liées aux évolutions des indices des prix (contrats de prestations de services) et du nombre d'utilisateurs (restauration collective)

- Les charges de personnel sont estimées à 5 815 600 €

Le compte administratif 2017 a fixé les dépenses de personnel à 5 707 305.59 €. La prévision budgétaire de 2018 augmente donc de 108 294.41 € par rapport au CA 2017.

L'augmentation prévue en 2018 des dépenses de personnel correspond au glissement vieillesse technicité, à l'impact en année pleine des hausses du point d'indice de juillet 2016 et février 2017 et à une augmentation des allocations chômage liée à des non-renouvellements de contrat.

Les effectifs sont stabilisés en 2018. Il conviendra de mesurer l'impact du retour à la semaine de 4 jours sur l'emploi des animateurs. Les études en cours montrent que ce retour aura pour conséquence une baisse du nombre total d'animateurs, pour une qualité de service rendu similaire. Cet impact sera à analyser budgétairement à partir de septembre 2018.

- Les charges de gestion courante sont estimées à 2 385 459 €

Elles prennent en compte principalement le reversement à la CPS des coûts liés à la collecte des ordures ménagères, à l'achat de bacs roulant et à la mise en place de lignes de bus pour 1 134 212 € ainsi que le versement de la subvention versée au CCAS qui s'élèvera à 900 000 € en 2018.

Les crédits pour les subventions aux associations sont reconduits.

- Les atténuations de produits sont fixées à 115 070.10 €

- les pénalités liées à la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) qui vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la carence de logements sociaux sont d'un montant pour 2018 de 60 070.10 €
- la prise en charge de 20% du FPIC est estimée à 55 000 € pour 2018.

- Les charges financières sont évaluées à 184 600 €

L'évaluation est réalisée en fonction de la répartition actuelle de l'encours de la dette.

Dette à taux fixe : 46.09 % de l'encours, soit 3 747 949 €.

Dette à taux variables : 53.91 % de l'encours, soit 4 383 856 €.

Pour mémoire, l'encours de la dette restant due au 1er janvier 2018 est de 8 131 805 €.

B. Pour les recettes de fonctionnement : 12 499 333.53 €

- Les produits des services et du domaine restent stables : 1 084 800 €

La recette liée au produit des services a été encaissée à hauteur de 1 096 148 € en 2017. L'estimation prend en compte la prévision de hausse des prix pour 2018, l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles, ainsi qu'une minoration de la recette issue de la redevance d'occupation du domaine public.

- Le produit des impôts et taxes est fixé à 8 994 237 €

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation a été de 5 725 246 € en 2017. La prévision pour 2018 est fixée à 5 803 372 €, en prenant en compte la revalorisation des bases fiscales de 0.9 %.

Les taux des impôts votés en 2008 seront reconduits en 2018 pour la 10ème année consécutive.

Le produit de la taxe sur les ordures ménagères a été de 1 381 879 € en 2017 et est estimé à 1 396 309 € pour 2018. La CPS n'a pas encore délibéré pour instituer une TEOM sur le territoire intercommunal, alors que cette compétence lui a été transférée depuis le 1er janvier 2016. La commune votera en conséquence le taux de cette taxe pour 2018.

Les droits de mutation qui ont permis une recette de 536 819,95 € en 2017 sont évalués à 500 000 €. La recette de la taxe locale sur la publicité est fixée à 55 000 €, montant encaissé en 2017 depuis la mise en place d'un recouvrement régulier de cette recette.

La prévision pour la taxe sur l'électricité est stabilisée à 170 000 €.

L'attribution de compensation versée en 2018 par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est de 1 009 090,64 €, suite à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Paris Saclay du 22 novembre 2017.

- Les dotations et participations reçues stabilisées

L'estimation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 1 328 000 € dans le BP 2017 est reconduite dans le BP 2018, l'état n'ayant pas encore notifié aux communes les dotations qu'elles vont percevoir en 2018. La Dotation de Solidarité Urbaine, perçue à hauteur de 103 871 € en 2017 est estimée à 95 000 € en 2018. La dotation nationale de péréquation, perçue à hauteur de 80 532 € est estimée à 80 000 € dans le BP 2018.

- Les autres produits de gestion courante se maintiennent

La recette liée aux revenus des immeubles est fixée à 115 000 € en 2018.

III - LES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2018

- Les propositions nouvelles s'élèvent à 2 774 060 €, hors dette et travaux en régie, dont :

POSTE	MONTANT PRÉVISIONNEL 2018
FETES ET CULTURE	538 500 € (dont 535 000 € pour la médiathèque)
SCOLAIRE – PERI-SCOLAIRE	401 820 €
BATIMENTS	159 850 €
JEUNESSE & SPORTS	551 550 €
EQUIPEMENTS EN MOYENS TECHNIQUES	131 340 €
ESPACES VERTS	65 000 €
INFORMATIQUE	42 000 €
VOIRIE	849 000 €
ACCESSIBILITE	35 000 €
TOTAL	2 774 060 €

L'année 2018 marquera le début de la réalisation de la nouvelle médiathèque et de la crèche. Après la validation de l'avant-projet définitif et l'obtention du permis de construire fin 2017, le marché public pour sélectionner l'entreprise en charge de la réalisation des travaux sera lancé au premier trimestre 2018.

Ce projet se réalisera selon le plan de financement suivant :

Dépenses :

Travaux :	4 083 564.00 €
Maitrise d'œuvre :	516 445.50 €
Mobilier/Informatique :	345 600.00 €
Total :	4 945 609.50 €

Recettes :

Subvention Travaux/MO :	3 391 775.00 €*
Subvention Mobilier / informatique :	120 960.00 €
Total :	3 512 735.00 €

Reste à financer sur fonds propres : 1 432 874.50 €

Les travaux de voirie, de réfection de chaussée et de trottoir s'effectueront à hauteur de 849 000 € afin d'entretenir les réseaux de circulation communaux.

L'effort pour entretenir et rénover le patrimoine communal, et notamment les établissements scolaires sera maintenu pour améliorer l'accueil des élèves dans les écoles communales.

La commune lancera le projet de réhabilitation du restaurant scolaire Paul Valéry en 2018, qui a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux lors du Conseil Municipal du 15 février 2018.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette sera de 1 189 200 €.

- Les recettes propres, hors emprunt, s'élèvent à 2 947 932.25 €, dont :

FCTVA	500 000,00 €
Taxe d'aménagement	200 000,00 €
Subventions	415 531,25 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 317 866,02 €
Dotations aux amortissements	514 533,98 €

Les restes à réaliser seront pris en compte en recettes pour 1 449 182,34 € et en dépenses pour 665 796,33 €. Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 1 037 647,95 €.

Mme CASTAINGS s'interroge sur le ratio des dépenses d'investissements par rapport à l'ensemble des dépenses et sa comparaison vis-à-vis des autres communes de la même strate de population.

M. MALHERBE lui indique qu'Epinais-sur-Orge a des recettes inférieures aux communes situées dans la moyenne de la strate de population, et que mécaniquement les recettes de fonctionnement par habitant sont donc moindres.

M. COLLOT constate que l'évolution des dépenses de fonctionnement est proche de +2,5%, ce qui est tout à fait acceptable pour une ville comme Epinais-sur-Orge, mais qu'il faudra peut-être faire moins à l'avenir.

→ Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE : 27 voix pour ; 6 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE, BEELDENS-DA SILVA.

▪ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL informe que le projet de délibération a pour objet d'arrêter le compte de gestion 2017 de M. le Trésorier Principal de Savigny sur Orge relatif au budget de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

	Investissement	Exploitation	Total des sections
Recettes réalisées	203 724.36 €	238 653.44 €	442 377.80 €
Dépenses mandatées	58 369.80 €	271 747.49 €	330 117.29 €
Résultat antérieur	- 183 225.54 €	0	- 183 225.54 €
Résultat de l'exercice	- 37 870.98 €	- 33 094.05 €	- 70 965.03 €

→ Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE : 28 voix pour ; 5 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE.

▪ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L’EAU & DE L’ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL présente le tableau ci-dessous qui retrace les résultats du compte administratif 2017 du budget du service de l’eau et de l’assainissement, hors virement de la section de fonctionnement à la section d’investissement :

	Recettes	Dépenses	Balance
Section d’exploitation 2017 dont report 2016	238 653.44 €	271 747.49 €	- 33 094.05 €
Section d’investissement 2017 dont report 2016	203 724.36 €	241 595.34 € ⁽¹⁾	- 37 870.98 €
Résultat de l’exercice	442 377,80 €	513 342.83 €	- 70 965,03 €
RAR investissement 2017	-	-	-
		Résultat de clôture	- 70 965,03 €

Mme FRANÇOIS quitte la salle du Conseil municipal et cède la présidence de l’assemblée à M. DECUGNIÈRE qui fait procéder au vote.

→ Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE : 28 voix pour ; 5 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE.

▪ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 AU BUDGET ANNEXE 2018 DU SERVICE DE L’EAU & DE L’ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL précise que le budget étant tenu selon les principes de la comptabilité « M 49 », un besoin de financement pour la section d’investissement est calculé lors de l’élaboration du budget primitif et un résultat apparaît en section de fonctionnement.

Le Compte Administratif ayant été adopté par le Conseil municipal, il convient d’arrêter les résultats de la manière suivante :

- Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement de l’exercice 2017 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 33 094,05 €.

- Le résultat déficitaire de la section d’investissement de 2017 à hauteur de 37 870,98 € sur le compte 001 « solde d’exécution reporté de la section d’investissement ».

→ Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE : 28 voix pour ; 5 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE.

▪ **ADOPTION DU BUDGET 2018 DU SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : S. Koehl

M. KOEHL informe que le budget de l'eau et de l'assainissement est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant total de 424 136.34 €.

Le budget du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2018 se présente comme suit :

EXPLOITATION RECETTES

Chap.	Libellés	BP 2018
70	Produits des services	208 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 831.01 €
	Total RECETTES	236 331.01 €

EXPLOITATION DEPENSES

Chap.	Libellés	BP 2018
002	Résultat antérieur reporté	33 094.05 €
023	Virement à la section d'investissement	44 896.36 €
011	Charges à caractère général	16 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 600.61 €
66	Charges financières	4 036.02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 703.97 €
	Total DEPENSES	236 331.01 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap.	Libellés	BP 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	44 896.36 €
10	Dotations et réserves	1000.00 €
1068	Excédent d'exploitation capitalisé	0
13	Subventions d'équipement	0
16	Emprunts	25 205.00 €
040	Amortissements des immobilisations	116 703.97 €
	Total RECETTES	187 805.33 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap.	Libellés	BP 2018
001	Solde d'exécution reporté – section investissement	37 870.98 €
040	Amortissement des subventions reçues	27 831.01 €
16	Dettes en capital	37 964.86 €
21	Immobilisations corporelles	84 138.48 €
	Total DEPENSES	187 805.33 €

Ce budget présente en dépenses d'investissement un montant de 187 805.33 €, dont 84 138.48 € sont inscrits au titre des travaux sur poteaux incendie et sur les réseaux.

Les autres dépenses concernent le remboursement de la dette en capital pour un montant de 37 964.86 €, et l'amortissement des subventions reçues à hauteur de 27 831.01 €.

Les recettes en investissement sont constituées de la dotation aux amortissements pour un montant de 116 703.97 €, d'un virement de la section d'exploitation de 44 896.36 € et d'un emprunt d'équilibre de 25 205.00 €

Les dépenses et recettes de la section d'exploitation sont estimées à 236 331.01 €.

La part la plus importante des recettes est constituée par les taxes de raccordement à l'égout et les redevances d'assainissement regroupées au sein du chapitre 70 pour 208 500.00 €.

Vient ensuite la contrepartie en recettes de l'amortissement des subventions reçues à hauteur de 27 831.01€.

Du côté des dépenses, la dotation aux amortissements et les frais financiers s'élèvent respectivement à 116 703.97 € et à 4 036.02 €.

Le remboursement des frais de personnel concernant le contrôle de la délégation de service public pour 16 000,00 €, et un virement en section d'investissement de 44 896.36 €.

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 21 600.61 €, la part reversée aux syndicats à l'occasion du dépôt de permis de construire dans le cadre du raccordement aux eaux usées. La commune n'a plus à régler les cotisations au Syndicat de l'Orge et au SIAVHY du fait du transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté Paris Saclay et de l'instauration d'une taxe pour exercer cette compétence par l'intercommunalité.

→ **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

VOTE : 27 voix pour ; 6 abstentions : Mmes CASTAINGS, MEZZAROBBA, DORLAND (par procuration), MM. GALLET, DUCHESNE, BEELDENS-DA SILVA.

▪ **REVALORISATION DES TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES POUR L'ANNÉE 2018**

Rapporteur : D. Decugnière

M. DECUGNIERE informe que le projet de délibération a pour objet de fixer les nouveaux tarifs de réservation des salles municipales, ceci à compter du 1^{er} mai 2018.

Il s'agit d'une revalorisation de 0,8 % correspondant à l'évolution prévisionnelle des prix prévue par la loi de finances 2018.

Les montants des cautions restent inchangés.

Il précise que la recette encaissée en 2017, à ce titre, s'est élevée à : 9 508,00 euros.

En ce qui concerne la location du matériel, il est proposé de ne pas revaloriser les tarifs.

M. DECUGNIERE rappelle que les salles (ainsi que le matériel) sont mises à la disposition des associations d'Epinay-sur-Orge gratuitement dans la limite des disponibilités.

→ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

▪ **CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZD N° 135 SISE RUE DU PARC, POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR OSICA**

Rapporteur : D. Chinardet

M. CHINARDET précise que la commune est propriétaire de la parcelle ZD n° 135 d'une superficie de 402 m², sur laquelle se situait un château d'eau qui n'a jamais été exploité.

En 2014, la commune par délibération n° 58/2014 a autorisé la SUEZ dans le cadre de sa délégation de service public (DSP) à procéder à la démolition du château d'eau.

Par la suite, la commune a proposé au bailleur social OSICA d'acquérir à titre gratuit cette parcelle de terrain afin d'y réaliser une opération de logements sociaux.

Le bailleur social OSICA a répondu favorablement à cette demande par courrier en date du 14 février 2018. Ce dernier informe également la commune qu'il a trouvé un accord financier avec les propriétaires des parcelles ZD n° 134 et 137 d'une superficie totale de 1386 m² situées à l'arrière de cette parcelle. De ce fait, l'opération envisagée pourra comporter au total 20 logements sociaux.

M. GALLET s'interroge sur l'impact de la création de 20 logements sociaux par rapport au montant de la pénalité financière que paye aujourd'hui la commune, dans le cadre de la loi SRU.

Mme FRANÇOIS précise que cette opération s'apparente à celle réalisée par la commune en 2008, rue des Monseaux, et qui comportait la réalisation de 3 logements.

Ce projet d'OSICA prévoyant 20 logements sociaux correspond à environ 4% du nombre de logements sociaux nécessaires à la commune pour atteindre le seuil réglementaire inscrit dans la loi SRU.

M. COLLOT est satisfait du choix d'OSICA comme bailleur social de cette opération.

M. CHINARDET précise que la réalisation de ce programme et de celui de la résidence intergénérationnelle prévue dans le nouveau quartier de la Croix Ronde permettra d'obtenir un poste de gardien dédié à ces logements, et situé sur le territoire d'Epinay-sur-Orge.

→ **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

VOTE : 32 voix pour ; 1 abstention : M. BEELDENS-DA SILVA.

. Question de M. BEELDENS-DA SILVA sur la navette de la Communauté Paris-Saclay

Mme le Maire précise que la navette intercommunautaire, gratuite pour les usagers, circule en complément des lignes urbaines du lundi au vendredi en heures creuses et le samedi toute la journée. Avec ses 18 arrêts matérialisés par des totems, elle permet de rejoindre le centre-ville, ses commerces, les services publics et les gares. Depuis sa mise en place, elle a transporté plus de 35 000 voyageurs.

Par ailleurs, elle est entièrement gérée par la Communauté d'agglomération à qui nous transmettons les doléances quand nous en recevons.

Victime de son succès, elle devient parfois inaccessible car complète, au détriment, la plupart du temps, des personnes âgées, handicapées, enceintes... voire aussi des collégiens.

Certes le manque de civisme de beaucoup de nos concitoyens est croissant. La municipalité va étudier la possibilité de faire une campagne de sensibilisation au civisme et au bien-vivre ensemble.

Mme BOURIGAULT précise que les incivilités ne sont liées qu'à quelques individus, et ne reflètent pas la situation au quotidien.

M. SEZNEC rappelle l'importance de la navette gratuite pour Epinay-sur-Orge et sa prochaine évolution ; il précise enfin la répartition du coût financier entre la ville et la Communauté Paris-Saclay pour ce service rendu aux usagers spinoliens.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h15

Affiché le : 20 mars 2018



Véronique FRANÇOIS,
Maire d'Epinay-sur-Orge
Vice-présidente de la CPS